



ASSOCIATION VENT DU HAUT-SÉGALA

Association régie par la loi du 01/07/1901 décret 16/08/1901 n° **W462001672**

Poutiac, 46210 GORSES, ventduhautsegala@gmail.com

Le 31 mai 2024

L'association Vent du Haut-Ségala condamne fermement les menaces à propos du projet éolien de Parlan

L'association a appris par le journal « La Montagne » que des menaces de mort ont été proférées à l'encontre du maire de la commune de Parlan ainsi qu'à trois autres personnes à propos du parc éolien de Parlan.

L'association Vent du Haut-Ségala condamne fermement ce procédé.

Si notre association combat avec vigueur, depuis 2012, les projets éoliens dans le Haut-Ségala, elle le fait de façon pacifique, en utilisant tous les moyens légaux d'opposition, par l'expression d'un point de vue basé sur des arguments scientifiques vérifiables et en relayant des analyses de spécialistes de l'énergie, de l'économie, de l'environnement et si nécessaire par une action en justice.

Nous réprouvons totalement toute menace. Ce type de comportement discrédite les actions des différentes associations qui s'inscrivent dans un état de droit pour manifester leur opposition.

Le bureau s'engage à exclure de l'association tout membre qui se prêterait à ce type d'agissement.

Le bureau

Brigitte HAMZAOUI

Philippe BAUDOT

Gabrielle PRADALÈS

Jean Charles GOUILHERS

Frédéric PERSOUYRE